



KPMG S.A.
Bretagne Océan
Immeuble Bassam
12 Quai Armand Considère
CS 42923
29229 Brest Cédex 2
France

Téléphone : +33 (0)02.98.31.98.31
Télécopie : +33 (0)02.98.31.98.30
Site internet : www.kpmg.fr

Musicus Association

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Musicus Association

Le Quartz - Square Beethoven - 60, rue du château BP 91039 - 29 210 Brest

Ce rapport contient 22 pages

Référence : PG-212-154

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Limited, une société de droit anglais
(« private company limited by guarantee »).

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directorio et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30060101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles et du Centre

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Egho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG S.A.
Bretagne Océan
Immeuble Bassam
12 Quai Armand Considère
CS 42923
29229 Brest Cédex 2
France

Téléphone : +33 (0)02.98.31.98.31
Télécopie : +33 (0)02.98.31.98.30
Site internet : www.kpmg.fr

Musicus Association

Siège social : Le Quartz - Square Beethoven - 60, rue du château BP 91039 - 29 210 Brest

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'Assemblée Générale de l'association Musicus,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Musicus relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note "Principes, Règles et Méthodes comptables" de l'annexe des comptes annuels relatif au changement de méthode comptable résultant de la première application du règlement ANC n° 2018-06 à compter du 1^{er} janvier 2020.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes conformément au nouveau règlement ANC n° 2018-06.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Brest, le 12 juillet 2021

KPMG S.A.



Patricia Genest
Associée

Bilan association

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	1 894	1 894		97	- 97
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	119 841	113 065	6 777	2 772	4 005
Autres immobilisations corporelles	22 716	21 149	1 567	2 382	- 815
Immobilisations grevées de droit					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles					
Immobilisations financières					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés	8		8	8	
Prêts					
Autres immobilisations financières	41		41	1 541	- 1 500
TOTAL (I)	144 500	136 108	8 393	6 800	1 593
Stocks en cours					
Matières premières, approvisionnements	1 331		1 331	1 542	- 211
En-cours de production de biens et services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises	9 523		9 523	10 204	- 681
Avances et acomptes versés sur commandes	3 737		3 737	8 052	- 4 315
Créances usagers et comptes rattachés	13 366		13 366	83 249	- 69 883
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel	3 085		3 085	800	2 285
. Organismes sociaux	14 462		14 462	5 913	8 549
. Etat, impôts sur les bénéficiaires					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	12 876		12 876	2 994	9 882
. Autres	37 882		37 882	198 000	- 160 118
Valeurs mobilières de placement					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	483 160		483 160	192 648	290 512
Charges constatées d'avance	5 247		5 247	14 696	- 9 449
TOTAL (II)	584 667		584 667	518 097	66 570
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	729 167	136 108	593 059	524 897	68 162

Bilan association(suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation
Fonds associatifs et réserves			
Fonds propres			
. Fonds associatifs sans droit de reprise	38 000	38 000	
. Ecart de réévaluation			
. Réserves			
. Report à nouveau	195 944	143 404	52 540
. Résultat de l'exercice	100 063	52 540	47 523
Autres fonds associatifs			
. Fonds associatifs avec droit de reprise			
. Apports			
. Legs et donations			
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
. Ecart de réévaluation			
. Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			
. Provisions réglementées			
. Droits des propriétaires (commodat)			
TOTAL (I)	334 007	233 944	100 063
Provisions pour risques et charges	51 210	72 121	- 20 911
TOTAL (II)	51 210	72 121	- 20 911
Fonds dédiés			
. Sur subventions de fonctionnement			
. Sur autres ressources	20 000		20 000
TOTAL (III)	20 000		20 000
Dettes			
Emprunts et dettes assimilées		7 042	- 7 042
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Fournisseurs et comptes rattachés	64 814	37 068	27 746
Autres	107 324	166 460	- 59 136
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	15 705	8 263	7 442
TOTAL (IV)	187 843	218 832	- 30 989
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	593 059	524 897	68 162
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			
Engagements donnés			

Compte de résultat association

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)		Variation	%
	France	Exportations	Total	Total			
Produits d'exploitation							
Ventes de marchandises				183	- 183	-100	
Production vendue biens							
Production vendue services	293 684		293 684	793 397	- 499 713	-62,98	
Montants nets produits d'expl.	293 684		293 684	793 580	- 499 896	-62,99	
Autres produits d'exploitation							
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation			900 000	1 193 000	- 293 000	-24,56	
Cotisations			38	38		0,00	
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs							
Autres produits			200 018	9	200 009	N/S	
Reprise de provisions			29 157		29 157	N/S	
Transfert de charges			149 355	27 094	122 261	451,25	
Sous-total des autres produits d'exploitation			1 278 568	1 220 141	58 427	4,79	
Total des produits d'exploitation (I)			1 572 251	2 013 721	- 441 470	-21,92	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Excédent transféré (II)							
Produits financiers							
De participations							
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif							
Autres intérêts et produits assimilés			495	598	- 103	-17,22	
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges							
Différences positives de change							
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement							
Total des produits financiers (III)			495	598	- 103	-17,22	
Produits exceptionnels							
Sur opérations de gestion							
Sur opérations en capital							
Reprises sur provisions et transferts de charges							
Total des produits exceptionnels (IV)							
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			1 572 746	2 014 319	- 441 573	-21,92	
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT							
TOTAL GENERAL			1 572 746	2 014 319	- 441 573	-21,92	

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation	%
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises		228	- 228	-100
Variations stocks de marchandises	681	2 033	- 1 352	-66,50
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements	211	143	68	47,55
Autres achats non stockés	49 340	73 724	- 24 384	-33,07
Services extérieurs	32 633	29 228	3 405	11,65
Autres services extérieurs	212 395	346 685	- 134 290	-38,74
Impôts, taxes et versements assimilés	64 682	45 223	19 459	43,03
Salaires et traitements	858 779	1 072 686	- 213 907	-19,94
Charges sociales	229 701	372 289	- 142 588	-38,30
Autres charges de personnels				
Subventions accordées par l'association				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
. Sur immobilisations : dotation aux amortissements	4 031	3 989	42	1,05
. Sur immobilisations : dotation aux dépréciations				
. Sur actif circulant : dotation aux dépréciations		4 000	- 4 000	-100
. Pour risques et charges : dotation aux provisions		11 244	- 11 244	-100
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées	20 000		20 000	N/S
Autres charges	13	58	- 45	-77,59
Total des charges d'exploitation (I)	1 472 466	1 961 531	- 489 065	-24,93
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Déficit transféré (II)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	218	178	40	22,47
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
Total des charges financières (III)	218	178	40	22,47
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion		70	- 70	-100
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (IV)		70	- 70	-100
Participation des salariés aux résultats (V)				
Impôts sur les sociétés (VI)				
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	1 472 684	1 961 779	- 489 095	-24,93
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	100 063	52 540	47 523	90,45
TOTAL GENERAL	1 572 746	2 014 319	- 441 573	-21,92
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Bénévolat				
. Prestations en nature				
. Dons en nature				
Total				
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Prestations				

	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation	%
Personnel bénévole				
Total				

Annexes Association 21

ASSOCIATION MUSICUS

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

ANNEXE ASSOCIATIONAux comptes annuels présentée en EUROS
- Avec comptes substitués**Préambule****1 - Objet social :**

L'objet social de notre entité est décrit ainsi dans les statuts :

- Gestion, développement, promotion et inscription dans le territoire locale, régional et national, ainsi qu'au niveau international, les activités musicales de l'ensemble Matheus et de son directeur artistique et chef permanent, Jean-Christophe SPINOSI.

2- Nature et périmètre des missions réalisées :

- Mission de présentation des comptes 2020

3- Description des moyens mis en oeuvre :

- Révision annuelle de la saisie faite par le client ;
- Echantillonnage de certains comptes ;
- Vérification de certaines pièces comptables ;
- Ecritures de fin d'années (provision CP, engagement retraite, ...).

L'exercice social clos le 31/12/2020 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2019 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 593 059,49 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 100 062,70 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 21/06/2021 par les dirigeants.

1.1 - Impact de la pandémie due au coronavirus (COVID-19)

Conformément aux principes comptables applicables en France, la pandémie de COVID-19 est un événement postérieur au 31 décembre 2019 qui ne donne pas lieu à une modification du bilan et du compte de résultat clos au 31 décembre 2019. Ainsi tous les postes du bilan et du compte de résultat sont comptabilisés et évalués sans tenir de conséquences de cet événement.

ASSOCIATION MUSICUS

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

ANNEXE ASSOCIATIONAux comptes annuels présentée en EUROS
- Avec comptes substitués**1.1.1 - Avec Impact sur l'activité de l'entreprise et chiffrage possible et fiable, et sans incertitude significative sur la capacité à poursuivre l'exploitation**

L'émergence et l'expansion du coronavirus début 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales au plan mondial. Cette situation extrêmement volatile et évolutive, sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation, aura des impacts significatifs sur notre activité à partir de 1er janvier 2020. Ces impacts sont présentés par nature d'évènement et leurs conséquences sur les postes du bilan et/ou du compte de résultat (à choisir en fonction des cas) :

- L'activité de l'association s'est arrêtée le 11 mars 2020, elle a pu reprendre en juin jusqu'au 2ème confinement, le 29 octobre 2020.

- Conséquences sur les postes du bilan et du compte de résultat :

Chiffre d'affaires :

La perte de chiffre d'affaires n'a pas été estimée.

Des indemnités d'annulation de concerts ont été perçues pour 50638 euros.

Chômage partiel :

L'association a eu recours au chômage partiel. Elle a obtenu une prise en charge pour 46956 euros. Il est resté à sa charge 11414 euros.

Charges sociales :

L'association a réglé ses dettes sociales.

L'association a bénéficié d'une aide URSSAF de 42 821 euros et d'une exonération URSSAF de 48509 euros.

Fond de solidarité :

L'association a demandé le fond de solidarité d'octobre à décembre 2020, pour 27882 euros.

Impôts :

L'association a réglé ses dettes fiscales.

Emprunts :

L'association n'a pas eu recours à des prêts garantis par l'État.

ASSOCIATION MUSICUS

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

ANNEXE ASSOCIATIONAux comptes annuels présentée en EUROS
- Avec comptes substitués**2 - Principes, règles et méthodes comptables****2.1 - Méthode générale**

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- règle du Comité de la réglementation comptable n°99-01 du 16 février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations,
- règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018 publié le 30/12/2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, en complément des règles du PCG 2014-03,
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

2.2 - Principales méthodes d'évaluation et de présentation

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.2.1 - Evaluation des Immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

ASSOCIATION MUSICUS**ANNEXE ASSOCIATION**

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Aux comptes annuels présentée en EUROS
- Avec comptes substitués**2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)****2.2.2 - Amortissements et dépréciation de l'actif :**

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 20 ans
Constructions	de 10 à 40 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

2.2.3 - Stocks :

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

La valeur brute des éléments fongibles du stock est déterminée selon la méthode du dernier prix d'achat en raison d'une rotation rapide (ou FIFO ou coût unitaire moyen pondéré). Les frais d'approche sont retenus dans la valorisation des stocks. La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur est supérieure à l'autre terme énoncé.

2.2.4 - Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement..

ASSOCIATION MUSICUS**ANNEXE ASSOCIATION**

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Aux comptes annuels présentée en EUROS
- Avec comptes substitués**2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)****2.2.5 - Provisions pour risques et charges :**

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

2.2.7 - Droits individuels à la formation :

La loi du 4 mai 2004 ouvre, sous certaines conditions, pour les salariés des entreprises françaises un droit à formation d'une durée de 20 heures minimum par an cumulable sur une période de 6 ans. Les engagements de l'entreprise en matière de droits individuels à la formation figurent en engagements hors bilan. Il est mentionné le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF, ainsi que le volume d'heures de formation n'ayant pas donné lieu à demande.

ASSOCIATION MUSICUS**ANNEXE ASSOCIATION**

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Aux comptes annuels présentée en EUROS
- Avec comptes substitués**3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF****3.1 - Immobilisations :**

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 894			1 894
Immobilisations corporelles	135 434	7 124		142 558
Immobilisations financières	1 549		1 500	49
TOTAL	138 876	7 124	1 500	144 500

3.2 - Amortissements :

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
TOTAL I				
Autres immobilisations incorporelles	1 797	97		1 894
TOTAL II				
Terrains				
Constructions				
sur sol propres				
sur sol d'autrui				
inst. généré., agencmt				
Install. tech., matériel, outill. industriels	110 569	2 495		113 065
Autres immobilisations corporelles				
Install. générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	19 710	1 439		21 149
Emballage récupérables et divers				
TOTAL III	130 279	3 934		134 214
TOTAL GENERAL (I+II+III)	132 076	4 031		136 108

3.3 - Etat des créances et charges constatées d'avance

CREANCES	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances	41		41
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	13 366	13 366	
Autres créances	68 305	68 305	
Charges constatées d'avance	5 247	5 247	
TOTAL	86 958	86 917	41

ASSOCIATION MUSICUS**ANNEXE ASSOCIATION**

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Aux comptes annuels présentée en EUROS
- Avec comptes substitués**3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)****3.4 - Etat des produits à recevoir**

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	830
Subventions / financements	
Autres produits à recevoir	51 048
TOTAL	51 878

3.5 - Etat des provisions pour dépréciation des éléments de l'actif

Nature des dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Stocks et en-cours				
Comptes de tiers	8 246		8 246	
Comptes financiers				
TOTAL	8 246		8 246	

ASSOCIATION MUSICUS**ANNEXE ASSOCIATION**

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Aux comptes annuels présentée en EUROS
- Avec comptes substitués**4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF****4.1 - Fonds propres**

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	38 000				38 000
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves					
Dont générosité du public					
Report à nouveau	143 404	52 540	52 540		195 944
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	52 540		100 063	52 540	100 063
Dont générosité du public					
Situation nette	233 944	52 540	152 603	52 540	334 007
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	233 944	52 540	152 603	52 540	334 007
TOTAL dont générosité du public					

ASSOCIATION MUSICUS

ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Aux comptes annuels présentée en EUROS
- Avec comptes substitués

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

4.2 - Fonds dédiés

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après comportant les montants suivants :

- les sommes inscrites à l'ouverture et à la clôture de l'exercice en « fonds dédiés » ;
- les reports en fonds dédiés ;
- les fonds dédiés utilisés comprenant les remboursements aux tiers financeurs ;
- les transferts entre fonds dédiés ;
- les fonds dédiés correspondant à des projets pour lesquels aucune dépense significative n'a été comptabilisée au cours des deux derniers exercices.

Variation des fonds dédiés	A l'ouverture	Reports	Utilisations :		Transferts	A la clôture :	
			Montant global	Utilisations : Dont remboursements		Montant global	A la clôture : Dont fonds à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation Contributions financières d'autres organismes Ressources liées à la générosité du public		20 000				20 000	
TOTAL		20 000				20 000	

4.3 - Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice	A la clôture
Provisions pour investissement Amortissements dérogatoires Autres provisions réglementées				
TOTAL I				
Provisions pour litiges Provisions pour garanties aux clients Provisions pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pensions et obligations similaires Provisions pour impôts Provisions pour renouvellement des immobilisations Provisions pour gros entretiens et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres provisions pour risques et charges	72 121		20 912	51 210
TOTAL II	72 121		29 158	51 210
TOTAL GENERAL (I+II)	72 121		29 158	51 210
Dont dotations et reprises				

ASSOCIATION MUSICUS

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

ANNEXE ASSOCIATIONAux comptes annuels présentée en EUROS
- Avec comptes substitués**4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)**

- d'exploitation
- financières
- exceptionnelles

29 157

4.4 - Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	64 814	64 814		
Dettes fiscales & sociales	107 324	107 324		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	15 705	15 705		
TOTAL	187 843	188 264		

4.5 - Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	57 092
Dettes fiscales & sociales	58 755
Autres dettes	
TOTAL	115 847

ASSOCIATION MUSICUS**ANNEXE ASSOCIATION**

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Aux comptes annuels présentée en EUROS
- Avec comptes substitués**5 - Notes sur le compte de résultat****5.1 - Subventions reçues et fonds dédiés**

Les subventions reçues pour frais de fonctionnement sont les suivantes :

- Ministère de la culture : 200 000 euros ;
- Région Bretagne : 400 000 euros ;
- Département Finistère : 70 000 euros ;
- Commune de Brest : 120 000 euros ;
- Commune de Quimper : 20 000 euros ; Cette subvention est affectée en fonds dédiés
- Commune de Six-Fours : 90 000 euros.

ASSOCIATION MUSICUS

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

ANNEXE ASSOCIATIONAux comptes annuels présentée en EUROS
- Avec comptes substitués**6 - Autres informations****6.1 - Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés**

Le montant provisionné dans les comptes de l'association au titre des engagements pour l'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 51 209.77 E.

Ils sont calculés pour les salariés de plus de 40 ans, selon un montant forfaitaire par salarié.

6.2 - Rémunération des cadres dirigeants

La rémunération des plus hauts cadres dirigeants pour l'année 2020 s'est élevée à 259631.64 euros.

6.3 - Honoraires du commissaire au comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 4 180.00 E.